



Contrefaçon concurrence déloyale

Par **ruoma**, le **11/05/2012 à 13:39**

Bonjour,rnrnJ'ai reçu un courrier de fidal me mettant en demeure de cesser des actes de contrefaçons et de concurrences déloyales à l'encontre des sociétés pro-symnova (taiwan) et ogon-designs.rnrnDans le courrier on m'explique que la société symnova a crée un boitier en aluminium et est donc protégé au titre des droits d'auteur.rnrnje commercialise des porte cartes en aluminium qui ne sont pas de la marque ogon.rnrnJe ne pense pas faire de la contrefaçon, je ne trouve pas de trace de brevet.rnrnQue puis-je faire ?

Par **xavlaw**, le **11/05/2012 à 13:48**

Si vous considérez "vraiment" être dans votre bon droit, peut être auriez-vous intérêt à leur répondre également par avocat.rnrnCordialement

Par **toms95**, le **05/07/2012 à 15:20**

Bonjour ruoma,rnrnAvez vous eu des nouvelles ? car je me trouve dans la meme situation que vous pour exactement les memes produits ? rnrnJe suis sceptique quand a l'authenticité de ces droits d'auteurs.rnrnCordialement

Par **xavlaw**, le **05/07/2012 à 15:28**

De plus fort, s'il y a un doute, mieux vaut une réponse ferme.rnrnA voir

Par **Getredi**, le **27/12/2012** à **04:58**

Bonjour,rnAvez-vous réglé le problème avec les soit disant inventeurs du porte-carte rigide?rnJ'ai l'impression que cette société intente des procès à tout va.rnrnJe n'ai pas trouvé de dépôt de brevet, par contre je pense que ce sont les photos, les aspects et couleurs des boîtes qui sont protégés.rnrnQu'en pensez-vous ?

Par **trichat**, le **27/12/2012** à **18:48**

Bonsoir,rnrnIl n'y a de protection qu'autant qu'il y ait un dépôt (INPI pour la France, Office de l'harmonisation dans le marché intérieur pour l'Union Européenne ; Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur le plan international)de marque, de brevet, de modèle. Les droits d'auteur concernent essentiellement les oeuvres littéraires et artistiques. Vos produits entrent-ils dans cette catégorie? D'après votre description, non.rnrnVous adressez un courrier en recommandé avec avis de réception à FIDAL (avocat?) en demandant où sont enregistrées les protections invoquées?rnQuant à vous, par prudence, déposez les photos de vos modèles et les descriptifs de fabrication dans une enveloppe SOLEAU (se la procurer à l'INPI pour un coût ridiculement faible) et peut-être que vous pourrez exiger des sociétés citées qu'elles cessent leur propre production ou vous versent des royalties pour usage de votre propre modèle, car vous pourriez faire jouer l'antériorité de votre dépôt par la fameuse enveloppe SOLEAU.rnrnLa vie des affaires est pleine de rebondissements.rnrnCordialement.

Par **ysa18**, le **13/04/2013** à **08:25**

Bonjourrnavez-vous eu des suites de leurs menaces car nous sommes confrontés à la même situation ?rnAprès des recherches approfondies et en consultant leurs "preuves", ils s'avère qu'aucun document n'est au nom de leur société et que l'inventeur des porte-cartes est Lee Ming-Deh basé à Taiwan.rnEn vous remerciant

Par **Getredi**, le **13/04/2013** à **09:53**

Bonjour,rnIl y a bien un dépôt à l'inpi.rnMais malheureusement je n'ai pas le lien à vous proposer.rnJe me souviensavoir recherché le fondateur de la société Ogon et de fil en aiguille je suis tombé sur une photo d'un porte carte gris.rnCe porte carte rigide ressemble beaucoup à ce qu'on trouve sur le marché, on y voit bien les soufflets intérieurs.rnBref: une photo a bien été déposée en 2004 ou 2005.rnrnCordialementrnG

Par **martin212**, le **01/11/2013** à **17:19**

Bonjour, rnje me retrouve dans la meme situation avec OGON, avez vous eu des suite de la part de Fidal? rnrnje commercialise également des porte cartes en aluminium qui ne sont pas de la marque ogon. rnrnJ'ai fait des recherche dans toutes les bases des données existante et je n'ai rien trouvé. rnrnMerci et dans l'attente d'une reponse de votre part.